selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 19 Révision: 29.04.2013

Date d'impression : 29.04.2013 Numéro de version 19

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: 4CR 5100 Polyurethan schwarz
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'étanchéité polyuréthane
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

4CR Vertriebsgesellschaft mbH

Donaustraße 2 94469 Deggendorf

Tel.: +49 (0) 4841/665015 Fax: +49 (0) 4841/665016 e-Mail: order@4cr.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49(0)700 24112112 (CRM)

2 Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Sensibilisant

R42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle diisocyanate de méthylènediphényle

· Mentions de danger

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Contient diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, diisocyanate de méthylènediphényle. Peut produire une réaction allergique.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 29.04.2013 Numéro de version 19 Révision : 29.04.2013

Nom du produit: 4CR 5100 Polyurethan schwarz

(suite de la page 1)

P102 Tenir hors de portée des enfants.P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la

maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangere	eux:	
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène Xn R20/21; Xi R38 R10 ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ↑ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	3-≤5%
CAS: 90622-57-4 EINECS: 292-459-0	HYDROCARBONS, DEAROMATIFIED Xn R65 R53-66 ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	1-<2,5%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Xn R20-40-48/20; Xn R42/43; Xi R36/37/38 Carc. Cat. 3 ♣ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ♠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,3-<1%
CAS: 26447-40-5 EINECS: 247-714-0	diisocyanate de méthylènediphényle Xn R20-40-48/20; Xn R42/43; Xi R36/37/38 Carc. Cat. 3 ♣ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ♠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,1-<0,3%

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

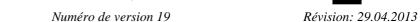
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

selon 1907/2006/CE. Article 31



Nom du produit: 4CR 5100 Polyurethan schwarz

(suite de la page 2)

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Date d'impression: 29.04.2013

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel,

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Contenir et recueillir les fuites avec des matérieaux absorbantes non combustibles (par exemple: sable, terre, kieselguhr).

Nettoyer avec solvents appropriés:

melange (*inflammable!*):

- de l'eau 45 Vol.% - ethanol ou isopropanol 50 Vol.% - solution ammoniacale (desité = 0.88) 5 Vol.%

comme alternative (pas inflammable!):

- de l'eau 95 Vol.% - carbonate de natrium 5 Vol.%

En cas de dispersion accidentale recueillir avec les memes matérieaux absorbantes et les disposer quelques jours en emballages ouvertes afin d'éviter des possibles réactions. Placer après les fûtes en emballages solidement fermés en vue de l'élimination selon les réglementations locales en vigeur (voir rubrique 13).

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 19 Révision: 29.04.2013

Nom du produit: 4CR 5100 Polyurethan schwarz

(suite de la page 3)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis. Ne pas stocker avec les aliments.

- · Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais.
- · Classe de stockage: 12

Date d'impression: 29.04.2013

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

1330-20	0-7 xylène	
VME ()	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée	
101-68-	-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

Filtre AX



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Nom du produit: 4CR 5100 Polyurethan schwarz

 $Date\ d'impression: 29.04.2013$

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiq	<i>jues</i>
· 9.1 Informations sur les propriétés p	physiques et chimiques essentielles
· Indications générales	,
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,171 g/cm³ (DIN 53217)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/ea	u): Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	100000 s (DIN 53211/4)
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	5,9 %
VOC (CE)	68.9 g/l
VOCV (CH)	5,88 %
Teneur en substances solides:	94,1 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page : 6/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 19 Révision: 29.04.2013

Nom du produit: 4CR 5100 Polyurethan schwarz

(suite de la page 5)

10 Stabilité et réactivité

Date d'impression : 29.04.2013

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possible en traces.

Gaz nitreux

Gaz hydrochlorique (HCl)

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

Monoxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

11 Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Oral LD50 2200 mg/kg (souris)

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Sensibilisation possible par inhalation.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

12 Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Page : 7/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 29.04.2013 Numéro de version 19 Révision : 29.04.2013

Nom du produit: 4CR 5100 Polyurethan schwarz

(suite de la page 6)

13 Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue	européen des déchets
08 04 11*	boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· 14.1 No ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe I de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	I Non applicable.
· ''Règlement type'' de l'ONU:	-

15 Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:	
101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	4

Classe	Part en %
I	<1
NK	5-<10

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Page : 8/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 29.04.2013 Numéro de version 19 Révision: 29.04.2013

Nom du produit: 4CR 5100 Polyurethan schwarz

(suite de la page 7)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226	Liquide et	vapeurs	inflammables.

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- R10 Inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R40 Effet cancérogène suspecté preuves insuffisantes.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- *R65 Nocif:* peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

 $DOT: \ US \ Department \ of \ Transportation$

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

F.